



Affaire suivie par :  
Mme Romaine Mimey  
[romaine.mimey@manche.gouv.fr](mailto:romaine.mimey@manche.gouv.fr)  
02 33 79 04 48

**Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales  
dans la commune de LE VAL-SAINT-PÈRE  
(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)**

Le Préfet de la Manche  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7,

**VU** l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches,

**VU** les propositions du maire de LE VAL-SAINT-PÈRE,

**VU** la désignation du représentant par la présidente du tribunal judiciaire de Coutances,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

**ARRETE**

**Article 1er** - La commission de contrôle, instituée dans la commune de LE VAL-SAINT-PÈRE, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

- Mme Anne POUSSIELGUE (titulaire)
- M. Benoit RABEL (suppléant)

Délégué de l'administration :

- M. Thierry GUEUDRE (titulaire)
- M. Bernard BOUTEMY (suppléant)

Délégué du tribunal :

- Mme Christelle COMPAGNON (titulaire)
- M. Patrick ESNOUF (suppléant)

**Article 2** - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

**Article 3** - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune de LE VAL-SAINT-PÈRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Avranches, le 11 JAN. 2021

Pour le préfet et par délégation,

Le sous-préfet d'Avranches,

Gilles TRAIMOND

Affiché le 16/03/21.